

**LES NAUTIQUES**  
**Dimanche 2 Juin 2019**  
**Port de Plaisance - Port de Bouc**

**Bulletin d'inscription**

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Mail : .....

► **Matériels, objets ou produits exposés+Joindre une ou plusieurs photos** (Voir règlement):

.....  
.....  
.....

► **Emplacement et frais d'inscription:**

Dimension et montant : ..... m x 4 € =..... €

-**Si besoin technique** (Point d'eau, électricité...), merci de nous le spécifier ci-après :

.....

-Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 7 jours avant la manifestation

► **Exposants (Cocher la bonne catégorie)**

**Commerçants de matériels neufs**

-Pièce à fournir obligatoirement : Photocopie du justificatif d'activité professionnelle (KBis et carte d'artisan ou de commerçant ambulant)

**Particuliers**

Je m'engage sur l'honneur à ne participer en 2019 qu'à cette unique manifestation et à ne vendre que du matériel dont j'ai fait un usage personnel.

-Pièce à fournir obligatoirement : Photocopie de la Carte Nationale d'Identité

**Artisans et Artistes libres**

-Pièce à fournir obligatoirement : Photocopie du justificatif d'activité professionnelle (KBis et carte d'artisan ou de commerçant ambulant) + Justificatif d'assurance

Lire attentivement le règlement qui suit et faire précéder votre signature de la mention « Lu et approuvé »

**Signature**

**Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 3 Mai 2019 à l'adresse suivante :**

**OFFICE DE TOURISME**

22 Bis Cours Landrison - 13110 Port de Bouc

Tél : 04 42 06 27 28 - Fax : 04 42 45 04 49

Email : [ot@portdebouc-tourisme.fr](mailto:ot@portdebouc-tourisme.fr)

# RÈGLEMENT

## « LES NAUTIQUES » - PORT DE BOUC

### ► Exposants accueillis

- Commerçants
- Artisans
- Artistes
- Associations liées à la mer
- Professionnels du nautisme
- Particuliers (Puces nautiques)

Thème : « Nautisme et artisanat »

- **Le matériel exposé doit se rapprocher le plus possible du thème défini par les organisateurs.** Si ce n'est pas le cas, ils pourront décider de ne pas accepter la candidature de l'exposant.

- **Le dossier d'inscription** devra comporter le bulletin d'inscription signé, les photos des produits exposés ainsi que le règlement.

Attention : Les organisateurs s'autorisent le droit (Le jour de la manifestation) de refuser tout exposant dont les produits revendus ne correspondent pas à ceux cités dans la rubrique « Matériels, objets ou produits exposés » du bulletin d'inscription.

- Un comité de sélection étudiera **les dossiers de candidature**, en privilégiant **la qualité, l'originalité des produits et l'harmonie avec le thème.**

- **Un courrier de confirmation sera adressé aux exposants retenus.**

### ► Frais de participation

- **4€ le mètre linéaire** (Règlement à l'ordre de l'Office de Tourisme).

- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 7 jours avant la manifestation.

### ► Emplacement

- Mise à disposition d'un emplacement de dimension libre (*A préciser sur le bulletin d'inscription*).

- Les emplacements seront **attribués par la commission de sélection.**

- Les organisateurs seront particulièrement attentifs à la décoration de l'espace mis à disposition des exposants.

### ► Horaires d'accueil :

- Accueil des exposants aux puces nautiques à partir de 6h30.

- Accueil des exposants à la foire artisanale à partir de 7h30.

- Après l'installation des stands, aucun véhicule ne sera stationné sur le site (Parking à proximité).

- Accueil du public de 9 h à 18 h.

- Le démontage des stands ne s'effectuera seulement qu'à partir des heures indiquées au point précédent.

### ► Matériel :

- **Les exposants utiliseront leur propre matériel d'exposition** (Tables, chaises, grilles, éclairage, rallonge...), ainsi qu'une **décoration** appropriée et de qualité.

- Les besoins en électricité seront à préciser sur le bulletin d'inscription.

### ► Assurance:

Les exposants doivent être assurés pour tous les dommages pouvant être occasionnés par un tiers ou par eux-mêmes sur leur stand et renoncent à tout recours contre les organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage sur le matériel exposé.

**Il est demandé aux exposants de respecter la propreté des lieux et du Port de Plaisance**